



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)



Le Président de la CFR, son Conseil d'administration, ses Commissions, ses Délégués régionaux et départementaux et l'ensemble des bénévoles détachés par les Membres de la CFR pour la conduite des réflexions et actions auxquelles ils participent activement vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année ; ils vous présentent leurs vœux les meilleurs pour une année 2024 toujours constructive dans nos projets afin que la prise en compte de nos revendications occupe l'actualité au profit de nos mandants et ayons une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui ont été affectés par la disparition d'un proche. Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 11 décembre 2023

Actualité : La stratégie du « Bien vieillir » pour préparer la France de demain et sa présentation par la Ministre des Solidarités et des Familles est commentée (voir dossier de presse en annexe).

Travaux de la Commission « Emploi des seniors » : Le document sur le positionnement de la CFR et sa synthèse feront l'objet de quelques aménagements dans leur contenu et leur présentation en vue de leur mise à disposition dans le réseau des Délégués régionaux et départementaux et dans le dossier du colloque (cf. ci-dessous).

Colloque « Emploi des seniors » : L'actualité de sa préparation a été développée ci-dessous dans le compte-rendu des travaux de la Commission, précision étant donné que 180 places assises seront disponibles pour les participants.

Place des seniors dans la société : Le « 4 pages » fera l'objet d'une réédition actualisée pour être publiée sur le site internet, les Fédérations membres seront sollicitées pour connaître le nombre d'exemplaires souhaités.

Mise à jour du site web : Chaque Commission actualisera ses propres fiches dans leur contenu et leur présentation.

Présence sur les réseaux sociaux : Un groupe de travail composé de représentants des membres de la CFR est chargé d'une réflexion globale sur le développement qualitatif de la communication notamment via les réseaux sociaux.

Questions diverses : Deux nouveaux bénévoles sont accueillis au sein des Commissions CFR : François Aimon pour la Commission « Retraite » et Gérard Dumont pour la Commission « Santé ».

Commission « Emploi des seniors » du 27 novembre 2023

Document « La CFR et l'Emploi des seniors » : Le document général et le document de synthèse sur deux pages ont été finalisés ; ils seront adressés aux membres du Bureau pour approbation lors de la séance du 11 décembre.

Période d'indemnisation des seniors au chômage : Un document de cadrage transmis aux partenaires sociaux contient une réduction d'indemnisation pour les seniors chômeurs ; la commission propose que le Bureau CFR produise un communiqué de presse indiquant notre refus de cette réduction.

Colloque sur l'emploi des seniors : La présence d'un économiste bien connu : J.H. Lorenzi, Président du Directoire et Fondateur du Cercle des économistes est confirmée avec celle d'une représentante de AGE Platform Europe chargée de relations avec le Parlement Européen. Les Fédérations pourront proposer la participation de leurs membres adhérents sachant que la date de la tenue du colloque est confirmée pour le 8 février 2024, dans la matinée, à la Maison de la Chimie à Paris. Il est prudent de réserver cette date dans les agendas de chacune et chacun.

Commission « Retraite » du 11 décembre 2023

P. Erbs et P. Lange accueillent un nouveau membre de la commission : François Aimon, Animateur de la commission « Retraite » et adhérent d'INITIATIV' Retraite, membre de la FNAR. Le Président P. Erbs rappelle la nécessité de mettre à jour les fiches des commissions publiées sur le site internet et demande qu'à chacune des réunions des commissions soit proposé l'actualisation d'un document. L'essentiel de l'ordre du jour a ensuite porté sur quelques sujets importants dont celui évoqué par Y. Humez sur le rapport général du Sénat relatif au financement des retraites à la suite de la suppression des régimes spéciaux pour lequel il est envisagé que la CNAV soit chargée des futurs versements d'équilibre à ces régimes après abondement par l'État d'une « portion » de TVA ! À ce sujet ; R. Barrot rappelle que dans un régime/système par répartition, le paiement annuel des pensions est assuré par les cotisations annuelles des actifs ce qui semble être oublié assez régulièrement ; il indique qu'un basculement vers un système universel tel que proposé par la CFR aurait permis d'éviter de nombreuses séquences autant coûteuses, qu'injustes et interminables et de soutenir la mise en œuvre un système unique avec la participation des retraités à sa gouvernance.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

